



Par **anais16**, le **08/07/2009** à **11:17**

Bonjour,

vous n'êtes donc pas encore divorcée et même si vous êtes séparés de fait depuis plus de deux ans, il faut qu'un juge en convienne et prononce le divorce.

Allez voir ce lien qui explique très bien les différentes procédures de divorce:

<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/vie-a-deux/vd230-divorce-les-procedures.php3>